

7 janvier 2020 Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce septième jour du mois de janvier de l'an deux mil vingt, à vingt heure, sont présents :

Claude Roussy
Delisca Doucet
Réjean Desroches
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice-générale est aussi présente.

01-2020 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

02-2020 **ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 3, 9 ET 18 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 3, 9 et 18 décembre 2019 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

03-2020 **COMPTES**

Il est proposé par Réjean Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 01-20 et 01A-20 au montant de 77 522.01\$ soient acceptés et la directrice-générale est autorisée à les payer.

Adoptée

04-2020

**REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 94 737\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité du Canton de Hope informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

05-2020

APPUI À LA VILLE DE PASPÉBIAC - PROJET PISCINE

Considérant que la ville de Paspébiac représente une des villes centres de la MRC de Bonaventure qui offre un ensemble de services publics, privés et commerciaux;

Considérant la population de Paspébiac (3157), New Carlisle (1 404), Hope (580), Hopetown (360), St-Godefroi (347), et Shigawake (278), soient une population d'environ de 6 126 personnes;

Considérant la population de Port-Daniel-Gascons (2 244), au moins 50% de sa population, soit 1 122 personnes qui demeurent plus proche de Paspébiac que de Chandler;

Considérant la distance à parcourir pour ces dites municipalités est moins de 15 minutes pour atteindre Paspébiac à l'exception de Port-Daniel-Gascons;

Considérant que la population des dites municipalités font affaire à Paspébiac;

Considérant que Paspébiac offre les services d'un centre plein air, d'un complexe sportif et d'un centre de conditionnement physique;

Considérant que toutes les municipalités ci-haut mentionnées portent une attention particulière à l'activité sportive et de loisirs pour leurs citoyens;

Considérant que toutes ces municipalités font ou feront parties d'amis des aînés par l'entremise de la MRC de Bonaventure;

Considérant la demande d'appui à l'URLS, unité régionale des loisirs et du sport à la ville de Paspébiac pour l'augmentation des activités à Paspébiac;

Considérant que la ville de Paspébiac aimerait que la commission scolaire René-Lévesque et en l'occurrence, la Polyvalente de Paspébiac offrent aux jeunes de la région immédiate un programme sport-études;

Considérant le programme PAFIRS, programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Considérant que la ville de Paspébiac fera une demande à ce programme;

Considérant qu'il est d'utilité publique de joindre nos forces comme communauté;

Il est proposé par Claude Roussy et appuyé par Réjean Desroches;

D'appuyer la ville de Paspébiac dans sa démarche pour la construction d'une piscine en ces lieux et de faire parvenir copie de cette résolution à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur et à madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'éducation des sports et des loisirs du Québec et à Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim à la ville de Paspébiac.

Que la municipalité de Hope n'engage aucun coût dans le projet.

Adoptée

06-2020

PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transport du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75%;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 par une contribution financière de 1 247\$

Adoptée

07-2020

DON

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que le don suivant soit fait :

Tournoi novice de Bonaventure à Paspébiac 25\$

Adoptée

**RÉSOLUTION TYPE CONCERNANT LE PROJET DE LOI
n° 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Hope :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;

- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre régionale, Mme Marie-Eve Proulx, au député de Bonaventure, M. Sylvain Roy, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

09-2020

SALAIRE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire horaire des employés soit augmenté de 2%.

Adoptée

10-2020

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN HIVERNAL

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que Conrad Aubut soit engagé comme préposé à l'entretien hivernal à un taux de 15,30\$/h.

Adoptée

11-2020

SALAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire du maire soit fixé à 7522.25\$ et que le salaire des conseillers soit fixé à 2506.74\$. Que l'allocation de dépense du maire soit fixée à 3761.13\$ et que l'allocation de dépense des conseillers soit fixée à 1253.37\$ soit une augmentation de 1.9%

Adoptée

12-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à payer les dépenses incompressibles ci-après décrites jusqu'à concurrence du montant adopté au budget 2020.

Rémunération	Frais de déplacement
Assurance	Frais marginaux
Immatriculation	Quote part
Électricité	Téléphone
Remboursement de prêt	Frais de poste
Intérêts sur prêt	

Adoptée

13-2020

ACHAT D'UN COMPRESSEUR

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète un compresseur RK 7.5 hp, 230v, 120g horizontal chez Napa pièces d'auto au coût de 3 550\$.

Adoptée

14-2020

ACHAT D'UNE SOUDEUSE

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète une soudeuse Power mig, 256 lincoln au coût de 3 997.68\$

Adoptée

15-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

